

Membres du Conseil d'Administration :

M. Antoine PRIMEROSE, Pdt	Présent	Collège G (étudiants) :	
Collège A (professeurs d'université) :		M ^{me} Mariska SINGH	Absente
M. Pierre COUPPIÉ	→ M. NACHER	M ^{me} Mathilde GALANTINE	→ M. LABYLLE
M. Mathieu NACHER	Présent	Collectivités Territoriales	
Mme Magalie PIERRE-DEMAR	Absente	M. Bertrand LÉON, SLM	→ Mme LO A TJON
Collège B (directeurs de recherche) :		M. Roland LOE-MIE, Cayenne	Présent
M. Jérôme ORIVEL	Présent	M. Franck ROUBAUD, Kourou	Présent
Collège C (maîtres de conférence) :		M. Jocelyn HO-TIN-NOE, CTG	Absent
M ^{me} Isabelle HIDAIR-KRIVSKY, VP	Absente	M ^{me} Isabelle PATIENT, CTG	Absente
M ^{me} Isabelle PIERREJEAN	Présente	Organismes de recherche	
M. Idris SADLI	Présent	M. Alex AGAPIT, CNES	Présent
Collège D (chercheurs) :		M ^{me} Annaïg LE GUEN, CNRS	Absente
M. Christophe DUPLAIS	Absent	Monde socio-économique	
Collège E (pers. enseignant / chercheur) :		M ^{me} Christine CHUNG	Présente
M ^{me} Amélie GUIANVARCH	→ Mme PIERREJEAN	M. Gauthier HORTH	Présent (arrivée à 10h)
M. Jean-Pierre WILLIAM	Présent	M. Olivier MANTEZ	Présent
Collège F (pers. BIATSS) :		M. André NERON	Présent
M. Bertrand RAZAN	Présent	M ^{me} Suzanne PONS	Présente
1 poste vacant		M ^{me} Maryse SAGNE	Présente
Voix consultative (art. L953-2 du CE)		Assiste également (art. L711-8 du CE)	
M. le DGS (Guy GARDAREIN)	Présent	M. A. AYONG LE KAMA, Recteur	→ M. P.M VELU
M. l'AC (Richard TABLON)	Présent		
Personnalités invitées : M. Marc de Geyer, DAJMPA – Mme Valérie ROBINEL, DRHM – M. Didier BEREAU, VP RI – Mme Sonia FRANCIUS			

M. Antoine PRIMEROSE, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 9h15 après avoir constaté le quorum. Dix-sept membres sont présents à l'ouverture de la séance et trois procurations ont été données.

Il rappelle le contexte dans lequel a lieu cette réunion du conseil d'administration suivie d'un séminaire à Kourou et présente Mme Sonia FRANCIUS la nouvelle directrice de l'ESPÉ.

Il fait un résumé de son déplacement au séminaire rassemblant les présidents des universités ultra marines qui a abouti à la signature d'une déclaration commune.

Le Président annonce l'ordre du jour et demande s'il y a des questions diverses.

Approbation PV du CA du 26 avril 2018
Délibérations :

1. **DBM 2**
2. **Bourses d'excellence**
3. **Règles de mise en concurrence pour les achats <25 k€**
4. **Convention de partenariat stratégique CNES / UG**

Points d'information :

- Conventions signées par le président par délégation
- Statuts : modalités élection du président du CA, création d'une CFVU et d'une commission recherche
- Compte-rendu du 1^{er} COPIL de l'étude sur le projet d'extension de l'UG dans l'Ouest
- Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

M. Jean-Pierre WILLIAM souhaiterait discuter en question diverse du courrier reçu par les enseignants sur le dépassement de 50 %.

Approbation du PV du CA du 26 avril 2018

M. le Président soumet aux membres du conseil d'administration le procès-verbal du 26 avril 2018 et demande s'il y a des observations ou remarques.

N'ayant aucune remarque ni observation de la part des membres du conseil d'administration, il propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 19
- Ne prend pas part au vote : 2
- Abstention..... : 2
- Contre..... : 0
- Pour..... : 13

Décision : le procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2018 est approuvé.

1. DBM 2

M. le Président annonce le point concernant la DBM n°2 et laisse le soin à M. Richard TABLON d'en faire la présentation.

M. Richard TABLON informe qu'il s'agit d'une modification d'un peu moins d'un million d'euros de crédits supplémentaires qui sont financés, il n'y a donc pas d'enjeu.

Les dépenses sont presque toutes financées par les crédits présentés hormis celle de 500 K€ pour laquelle il n'y a pas de recettes car les administrateurs ont autorisé la ponction sur le fonds de roulement de 500 K€ pour financer des projets pédagogiques.

Il informe avoir reçu le 2 juillet, une nouvelle notification de la DGF de 20 595 M€ au lieu des 20 061 M€ reçus en début d'année. Il y a donc + 500 K€ de DGF supplémentaire pour renflouer la masse salariale au titre de la loi ORE.

Le résultat de l'année 2016 présentait un fonds de roulement important et il avait été décidé de mettre 500 K€ dans le fonds de roulement. Il est présenté aujourd'hui la 1^{ère} ponction pour financer un certain nombre de projets pédagogiques.

M. le Président précise qu'il avait été mis en réserve 1 M€ pour accompagner les composantes et les laboratoires pour les projets d'équipements et de recherche et la DSI pour du matériel destiné à améliorer la qualité du système d'information et des travaux sur le patrimoine.

Sur la loi ORE, il informe avoir reçu des notifications de crédits pour faire face à l'augmentation des capacités d'accueil et accompagner le dispositif Parcours Sup.

M. Richard TABLON insiste auprès des administrateurs sur la ponction de 500 K€ et l'augmentation de la DGF de 500 K€ mise dans la masse salariale car attribuée dans le cadre de la loi ORE. Cette notification de crédit avait déjà fait l'objet de la DBM n°1.

Il termine par le fonds de roulement qui sera impacté au cas où le budget sera exécuté tel que présenté. Ce fonds de roulement descendra à un mois de fonctionnement ce qui ne met pas en péril l'université.

M. Richard TABLON rassure les administrateurs sur leur vote qui ne mettra pas en péril le fonctionnement de l'université.

M. le Président propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 20

Décision : le budget rectificatif n°2 est voté à l'unanimité.

2. Bourses d'excellence

M. Didier BEREAU explique le contexte de création d'une bourse d'excellence pour la mobilité sortante. Il rappelle les accords signés dans le cadre du programme Erasmus et cite les pays avec lesquels il y a eu un échange sur la mobilité sortante.

Il informe que pour l'année 2017-2018, trente étudiants sont partis avec le programme Erasmus qui fonctionne bien grâce à un programme financier qui favorise aussi bien la mobilité entrante que sortante.

Il fait le point sur les accords signés avec les universités internationales (Amérique du Sud, Caraïbes, Amérique du Nord, Canada et Afrique) et insiste sur le manque de dispositif financier permettant de faire vivre concrètement ces accords.

La création de deux bourses d'excellence permettrait de stimuler la coopération et la mobilité et conforter les différents partenariats pour les étudiants de licence et master et par la suite, pour les enseignants. Ces bourses concerneraient les mobilités hors Europe qui bénéficient déjà du dispositif Erasmus.

Ces bourses seraient attribuées sur critères :

- 40 % sur critères académiques (notes, appréciations des enseignants),
- 20 % sur la cohérence du projet d'étude,
- 20 % sur la compétence linguistique,
- 20 % sur l'exposé oral.

Certains administrateurs souhaiteraient que le nombre de bourses soit augmenté à quatre jugeant trop peu ambitieux l'attribution de deux bourses d'excellence.

M. le Président n'est pas contre le principe sous réserve de financement et propose de voter dans ce sens.

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 20

Décision : le principe de quatre bourses d'excellence sous réserve de financement est voté à l'unanimité.

3. Règles de mise en concurrence pour les achats <25 k€

M. Marc de Geyer rappelle qu'en 2015, les administrateurs s'étaient prononcé sur une procédure d'achat pour l'université.

La réglementation ayant évoluée depuis, l'université met à jour ses procédures internes en matière d'achats inférieurs à 25 k€ qui représentent le plus grand nombre d'achats effectués.

La note qui sera diffusée à l'ensemble des services concernés rappelle la définition des besoins et explique comment mettre en place ces « petits » achats courants. L'idée étant de soumettre l'achat à trois demandes de devis qui devront être examinées par les services et feront l'objet d'un rapport simplifié afin de sécuriser les achats et de garder une traçabilité.

M. Marc de Geyer propose également des conditions générales d'achats. Il s'agit d'un document destiné à accompagner les demandes de devis et sécuriser les achats à l'université ce qui permet de ne pas se retrouver prisonnier des conditions générales de ventes des prestataires.

Il indique que la note a déjà fait l'objet de modifications depuis sa transmission par rapport à la notion d'urgence qui évite de passer par trois devis ou les notions de monopole qui doivent être prises en compte sur le territoire.

Après quelques échanges avec les administrateurs, M. le Président propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 1
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 19

Décision : les règles de mise en concurrence pour les achats <25 k€ sont approuvées.

4. Convention de partenariat stratégiques CNES/UG

M. le Président présente la convention de partenariat stratégique entre le CNES et l'Université de Guyane comprenant une annexe technique qui détaille la mise en œuvre de cette convention avec l'échéance de paiement, les opérations soutenues ainsi que la répartition des dépenses.

Cette convention va un peu plus loin que les précédentes, le CNES ayant souhaité se centrer sur l'accompagnement de l'enseignement supérieur, la recherche et l'éducation, et accompagner l'université sur un certain nombre d'axes :

- Les infrastructures et équipements de laboratoires particulièrement le bâtiment recherche et travaux pratiques ainsi que l'extension de l'IUT,
- Le développement du numérique avec le soutien du projet TOUKAN et la Maison Pour La Science,
- La chaire du spatial avec la mise en place d'un Centre Spatial Universitaire (CSU).

Pour piloter ce partenariat, il est proposé la désignation d'un chef de projet sur les trois axes, issu de l'université pour rendre compte de l'exécution à l'université et au CNES.

Concernant le CSU, M. le Président propose la mise en place d'une commission ad hoc avec tous les partenaires pour accompagner ce projet afin de former et accompagner l'augmentation de compétences nécessaires pour le spatial sur le territoire.

M. le Président rappelle qu'il n'a pas mandat pour signer des conventions supérieures à 500 K€ qui engagent l'établissement. **Il propose donc aux administrateurs de donner autorisation au président de finaliser le projet de convention et de la signer.**

A la lecture du document et suite aux propos de M. Franck ROUBAUD sur l'implication de Guyane Développement Innovation (GDI) au projet de création d'un centre spatial universitaire, il est proposé quelques modifications de la convention notamment l'article concernant la création de ce CSU.

M. le Président propose aux administrateurs de rajouter une phrase en préambule précisant l'implication de GDI et demande à M. Franck ROUBAUD de faire une proposition.

Ce dernier propose la phrase suivante : « *le CSU, porté par l'Université de Guyane et coordonné par l'IUT de Kourou avec l'assistance technique de GDI à l'initiative du projet* ». Il propose également de préciser que le booster Morpho Guyane est porté par GDI.

Après échanges avec les administrateurs, M. le Président propose de passer au vote pour l'autoriser à finaliser et signer la convention :

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote. : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 20

Décision : le mandat donnant autorisation au président de finaliser et signer la convention de partenariat stratégique CNES/UG est voté à l'unanimité.

Point d'information

- Conventions signées par le Président par délégation

M. le Président présente aux administrateurs un tableau récapitulatif des conventions signées par délégation afin qu'ils en prennent connaissance.

- Statuts : modalités élection du président du CA, création d'une CFVU et d'une commission recherche

M. le Président informe qu'une assemblée générale a eu lieu concernant la modification des statuts de l'UG pour prendre en compte l'article 6, du fait de la prochaine élection du président de l'université qui devra être faite en conseil plénier.

Il a également été question de la possibilité de sortir du cadre dérogatoire. M. le Président explique que compte tenu des élections de cette fin d'année et de la fin de l'expérimentation du cadre dérogatoire qui est étendu à 10 ans, cette question a été abordée. Il précise qu'il faut une saisine du ministère six mois au préalable pour sortir du cadre dérogatoire pour aller vers le droit commun.

Il informe que l'université possède deux commissions, Formation et Vie Universitaire (CFVU) et recherche qui n'ont pas de pouvoir décisionnel. Ces commissions ont été expérimentées pendant un an et le conseil académique dont elles dépendent souhaiterait qu'elles soient intégrées dans les statuts.

- Compte-rendu du 1^{er} COPIL de l'étude sur le projet d'extension de l'UG dans l'Ouest

M. le Président informe du premier comité de pilotage pour le projet d'extension de l'UG dans l'ouest guyanais composé d'un représentant de l'université, du rectorat, de la préfecture, de la CCIG, de l'AFD, de l'EFPAG, de l'association des maires de Guyane, de la mairie de St-Laurent, de la CCOG et du VP étudiant.

La première phase de diagnostic des besoins a été abordée et un rendu est attendu en septembre. Une deuxième phase de rendu des orientations et des propositions de contenus est prévue, elle fera l'objet de discussions. Pour terminer, une troisième phase est prévue sur des propositions de scénarii d'implantations avec un pré dimensionnement et une prévision du schéma directeur de développement du patrimoine immobilier de l'UG.

- Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

M. le Président informe de la réforme qui consiste à transférer la sécurité sociale des étudiants vers le régime général. Les étudiants boursiers seront exonérés du paiement des cotisations et les non boursiers devront s'acquitter d'une somme de 90 € auprès du CROUS qui est l'organisme collecteur. Une partie de cette somme devra être reversée aux universités de l'académie pour accompagner le développement de la vie étudiante, améliorer l'accès aux activités physiques et sportives, l'accès aux soins et à la prévention de la santé des étudiants.

Questions diverses

M. Jean-Pierre WILLIAM souhaiterait discuter du courrier reçu par les enseignants concernant le dépassement de service de 50 %.

M. le Président informe qu'à l'examen du bilan des services d'enseignement par le CAC restreint, il s'avère que bon nombre d'enseignements sur dépasse leur service et se retrouvent au-delà du cadre dérogatoire autorisé ce qui pose problème.

Il rappelle qu'avant d'ouvrir les filières un travail d'évaluation avait été effectué concernant la soutenabilité de l'offre de formation pour connaître le taux de couverture par des titulaires des nouvelles filières mises en place.

Les filières ne sont pas toutes couvertes à 100 % par des titulaires mais il peut toujours être fait appel à des vacataires.

Le prochain conseil d'administration se réunira le 11 octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 11h49.

A Cayenne, le 19 juillet 2018

Le Président,



Antoine PRIMEROSE